

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

Sous matière :
LOCATIONS

**OBJET : CPAM DE
L'AUDE - ESPACE
TUFFERY (AC 975) :
RESILIATION
ANTICIPÉE DU
BAIL»**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 22 AVRIL 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 22 AVRIL 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **06 MAI 2026**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-122
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, FREUDENREICH Patrick,
VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel,
SÉMAT Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, DE
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

BARBAUD Fabienne donne pouvoir à CHABERT Sabine,
KICKOFF Gladys donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,
PERLES Bruno donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'immeuble abritant le CPAM situé à l'Espace Tuffery « Boulevard Général Lapasset » a été acquis par la Commune auprès de l'Etat (Ministère de la Défense) suivant acte du 1^{er} juillet 1992, complété par un acte modificatif en date du 7 septembre 1998.

Par bail des 16 et 19 septembre 2005, la Commune a consenti un bail à la CPAM de l'Aude portant sur cet immeuble (parcelle AC n° 975), sous condition suspensive de la réalisation de travaux de rénovation.

La réalisation de ces travaux ayant été constatée par procès-verbal du 4 février 2008, la levée de la condition suspensive a été constatée par actes des 21 et 27 mai 2008.

Ce bail a été conclu pour une durée de 30 ans, prenant effet au 1 mars 2008 pour se terminer le 28 février 2038, moyennant le versement d'un loyer annuel de 41 700.00 Euros les 6 premières années, 11 310.69 Euros la 7^e année puis 10.00 Euros les 23 dernières années.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 10 mars 2026, la CPAM de l'Aude a sollicité la résiliation anticipée du dudit bail.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux, Enseignement Supérieur, Formation, en date du 24 avril 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la résiliation anticipée du bail initialement conclu jusqu'au 28 février 2038 ;

L'AUTORISE à signer l'acte authentique constatant cette résiliation du bail ainsi que tout document afférent, devant notaire ;

INDIQUE que les frais d'acte seront pris en charge par la CPAM de l'Aude.

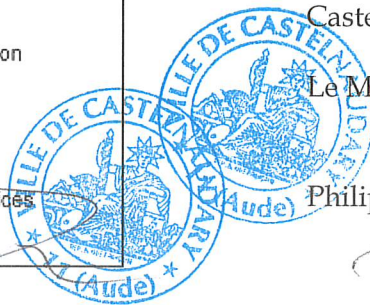
Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 30 AVR. 2026
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 30 AVR. 2026
Par publication le : 06 MAI 2026
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 28 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 06 MAI 2026
ID : 011-211100763-20260428-DB2026122-DE